

- **Précisions concernant l'application du règlement pour les benjamins et minimes**
- L'application du règlement d'arbitrage pour les benjamins et minimes s'applique ainsi
  - La pratique des benjamins et minimes en compétition est classée dans les règlements de compétition loisir.
  - La référence de base de cette réglementation est le règlement d'arbitrage Français, avec l'application spécifique d'un règlement éducatif favorisant une pratique sécurisée.
  - Les réglementations d'arbitrage spécifiques du critérium individuel benjamin(e) et de la coupe individuelle minimes sont précisées dans les textes officiels de la FFJUDO (pages 43, 44, 45, 46)
  - Pour les benjamins, il s'agit d'un règlement d'arbitrage éducatif dans le lequel les saisies, les formes techniques, les pénalités, le système de score, l'intervention de l'arbitre sont développés dans le but de permettre aux participants une rentrée progressive dans la compétition sous une forme adaptée.
  - Pour les minimes, le règlement d'arbitrage spécifique de la coupe individuelle permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif, il développe une approche dynamique de la compétition.
  - Cette réglementation favorise une pratique sécurisée avec pour objectif la construction à moyen terme d'un judo varié et de qualité.

❖ **PRECISION SUR LES PENALITES DES BENJAMINS, MINIMES**

L'application est éducative

- A la première intervention, quelle que soit la faute,  
**L'avertissement est gratuit** avec explication de la faute par l'arbitre
- A la deuxième intervention quelle que soit la faute  
**Il y a pénalité** avec explication de la faute par l'arbitre.  
Ensuite, **addition des pénalités** selon le règlement précisé dans le texte officiel de la FFJUDO

## ❖ PRECISION SUR LES SAISIES DES BENJAMINS, MINIMES

### ➤ Les Saisies pour les benjamins

Règlement spécial éducatif

- Le combat débute à distance (saisies non installées)
- L'arbitre veillera à l'installation systématique d'une saisie fondamentale à deux mains pour les deux participants.  
Main au plus haut au niveau de la clavicule (revers tenu).
- Après cette saisie, les attaques « à une main » (ippon seoi nage, koshi guruma...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou de uke (matte immédiat dans les cas inverses).
- Saisie en dessous de la ceinture strictement interdite en attaque et en défense.

### ➤ Les Saisies pour les Minimés

L'application reste éducative

- Saisies : Le combat débute à distance. Les 2 judokas doivent Construire une saisie à 2 mains : col et manche.
- Les saisies sur la partie haute du col, sans dépasser le milieu de la nuque du partenaire (revers tenu obligatoirement) sont autorisées.
- Après cette saisie, les attaques « à une main » (ippon seoi nage, koshi guruma...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou d'uke (matte immédiat dans les cas inverses).
- La saisie du pantalon est absolument interdite
- les saisies de jambes en dessous de la ceinture (type ramassement De jambe) sont strictement interdites en attaque.  
Les saisies de jambes sont autorisées en contre-prise.